



Assemblée générale constitutive du 17 mars 2025

Procès-verbal

1. Accueil

Début de l'assemblée à 19h10.

M. Marc Humbert-Prince salue et remercie les nombreuses personnes présentes. Il explique que le retard de 10 minutes découle de la participation plus importante qu'attendue et qui a nécessité d'amener des chaises supplémentaires.

M. Humbert-Prince propose de diriger les débats jusqu'à la nomination d'un ou d'une présidente. Proposition acceptée sans opposition.

L'ordre du jour est accepté sans modification.

2. Origine des Assemblées villageoises (AV)

M. Humbert-Prince rappelle les origines des AV, instaurées dans la Convention de fusion et ancrées dans le Règlement général de la commune de La Grande Béroche. Les premières AV ont été créées en 2018. A l'époque, les habitant·e·s de Bevaix n'avaient pas jugé utile de créer une AV pour le village. En automne 2024, un groupe de travail se crée à l'initiative de M. Humbert-Prince. Ce groupe, dont quatre représentant·e·s sont présent·e·s ce soir, élabore des statuts, prend contact avec l'administration communale et d'autres AV de la commune et organise finalement l'assemblée constitutive de ce soir.

3. Définition et fonctionnement des AV

M. Humbert-Prince décrit brièvement le fonctionnement des AV, notamment ce qui figure dans les statuts. Les AV ont jusqu'ici bénéficié d'une subvention annuelle, proportionnelle au nombre d'habitants des villages. Pour Bevaix, elle devrait se monter à environ 2300.-

Le comité de l'AV assure le lien avec les autorités communales (Conseil communal et Conseil général) auxquelles il transmet les propositions et attentes des membres de l'AV.

4. Statuts

Les statuts ont été publiés en février sur le site de l'AV de Bevaix. Des exemplaires imprimés sont à disposition sur une table à l'entrée. La lecture des statuts n'est pas demandée.

M. Humbert-Prince ouvre la discussion.

Une personne demande d'où provient le nombre de trente membres requis pour demander une assemblée extraordinaire. Réponse : Il s'inspire des statuts des autres AV de la commune, adapté proportionnellement à la population du village.

M. Claude Nicati relève que la 2^{ème} phrase de l'article 10 (Responsabilité) mériterait d'être précisée afin d'éviter que cette exclusion de la responsabilité individuelle ne puisse être appliquée à un ou une membre ayant mal agi. M. Nicati fera une proposition en ce sens ultérieurement.

Les statuts sont adoptés à l'unanimité.

5. Nominations

Election du comité.

M. Humbert-Prince rappelle que le comité de l'AV doit comporter au moins trois personnes et cinq personnes au plus, président·e compris·e. Il annonce que lui-même ainsi que deux membres du groupe de travail (MM. Bertschi et de Montmollin) se mettent à disposition. Il demande s'il y a d'autres candidat·e·s dans l'assemblée.

Mme Lucienne Girardier Serex et M. Olivier Bailod annoncent leur candidature.

Les cinq candidat·e·s sont élu·e·s par acclamation.

Election de la présidence du comité.

M. Humbert-Prince demande une interruption de séance afin que les membres du comité puissent se concerter.

La proposition d'une co-présidence, assurée par Mme Lucienne Girardier Serex et M. Gilbert Bertschi, est acceptée par acclamation.

M. Bertschi dirige la suite de l'assemblée et remercie M. Humbert-Prince pour le travail accompli jusqu'ici.

Désignation de l'organe de révision des comptes

Mme Martine Gilliard et M. Daniel Chevalier sont nommés. M. Alain Friedrich est nommé suppléant.

6. Calendrier

M. Bertschi propose de mettre à profit le bel élan manifesté ce soir (plus de 80 personnes présentes) en organisant deux assemblées en 2025, une en mai-juin, l'autre en automne. Proposition acceptée sans opposition.

7. Divers

Le maintien d'un bureau de poste à Bevaix mériterait de figurer à l'ordre du jour de la prochaine AV.

Les propositions peuvent être déposées dans la boîte à idée déposée sur une table à l'entrée de la salle ou adressées au comité par le biais de l'adresse courriel bevaix@avgrandeberoche.ch

Les personnes qui ne disposent pas d'une messagerie électronique peuvent adresser leur courrier à l'administration communale qui fera suivre

8. Partie récréative

M. Bertschi remercie chaleureusement toutes les personnes présentes et salue la volonté affichée ce soir de créer une Assemblée villageoise à Bevaix, sept ans après la fusion des anciennes communes de la Béroche. Il clôt la réunion à 19h50 en invitant toutes les personnes présentes à prolonger la soirée autour d'un verre et d'une raclette partagés dans la convivialité.

Pour la tenue du procès-verbal :

Bevaix, le 24 mars 2025, André de Montmollin

